

Interpellation

Auteurs : **Charlotte Thétaz, Le Centre – Sabrina Ruchat, UDC – Sidani-Awada Bahira, Les Vert.e.s**

Objet : **Impôt sur les chiens : transparence et infrastructures**

Date : 14 novembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

L'impôt sur les chiens constitue une recette communale régulière et significative, représentant ces dernières années un montant compris entre CHF 105'000.– et 115'000.– selon les comptes et budgets publiés. À Conthey, cet impôt est fixé à CHF 150.– par chien, un niveau légèrement supérieur à celui de plusieurs communes voisines : Vétroz (CHF 140.–), Fully (CHF 140.–, voire CHF 120.– en cas de suivi d'un cours canin), Savièse (CHF 130.–), et Sion (CHF 160.–). Cette comparaison suscite légitimement des questions parmi les propriétaires de chiens de la commune quant à l'usage et à la justification de ce montant.

Plusieurs citoyens m'ont ainsi interpellée pour mieux comprendre comment les recettes issues de cet impôt sont affectées et pour savoir si des améliorations concrètes des infrastructures destinées aux chiens et à leurs propriétaires sont envisagées.

Si, juridiquement, l'impôt sur les chiens n'est pas affecté à un service spécifique, son existence repose néanmoins sur des besoins bien réels en matière de salubrité publique, de gestion des nuisances, de sécurité, d'entretien des espaces et de sensibilisation. Une réflexion sur la cohérence entre le montant prélevé, les prestations offertes et les infrastructures disponibles semble donc opportune.

Par ailleurs, même si le soutien communal à la SPA du Valais n'est pas l'objet principal de cette interpellation, il fait également partie des attentes exprimées par la population, d'autant plus dans un contexte où les structures animales sont confrontées à des charges croissantes.

Dans une volonté de transparence, de bonne gestion publique et d'amélioration continue de l'offre locale, je souhaite obtenir un état des lieux clair et actualisé de la situation, ainsi que la vision de la Municipalité concernant l'évolution de ces prestations.

Questions

1 Comment le montant de l'impôt est-il réparti dans le plan comptable communal ?

(administration, salubrité, sécurité, infrastructure, etc.)

2 Quelles infrastructures destinées aux propriétaires de chiens existent actuellement à Conthey ? (bornes à sacs, poubelles, zones de détente, espaces canins, signalétique...)

3 La Municipalité prévoit-elle de développer ou renforcer certaines infrastructures, notamment:

- nouveaux points de distribution de sacs,
- création ou amélioration d'espaces canins sécurisés,
- zones de socialisation ou d'éducation,
- meilleure signalisation ou information ?

- 4 Conthey verse actuellement un soutien annuel à la SPA du Valais.**
 - Quel est le montant de ce soutien ?
 - Sur quelle base est-il défini ?
 - Une adaptation ou une formalisation de ce soutien est-elle envisagée ?
- 5 La Municipalité juge-t-elle opportun de réexaminer le montant de l'impôt sur les chiens, au vu :**
 - de la comparaison avec les communes voisines,
 - des prestations offertes localement,
 - des besoins en matière de gestion canine ?
- 6 Est-il envisagé d'améliorer la communication envers les propriétaires de chiens, notamment sur l'utilisation des recettes, les infrastructures disponibles et les bonnes pratiques attendues ?**

Conclusion

Cette interpellation vise à clarifier l'usage actuel de l'impôt sur les chiens, à identifier les prestations et infrastructures proposées au niveau communal, et à évaluer la cohérence du montant prélevé au regard des communes voisines et des besoins locaux.

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter.